



Compte rendu AG valide des travaux non précisés dans convocat AG

Par **syncop**, le **30/12/2014** à **11:04**

Lors compte rendu AG je me suis aperçu que le devis retenu (17 ke) ne figurait pas pour le même montant que dans celui de la convocation (11 ke) . le supplement faisait partie d'un devis complémentaire accompagnant la convocation avec d'autres devis. Ce supplément de 7 ke concernait une extention des travaux non signalée sur la convocation. De plus la clé de repartition n'était pas mentionnée. On me dit que c'est légal puisque accepté lors du vote (j'étais absent). Merci de m'éclairer.

Par **HOODIA**, le **01/01/2015** à **07:48**

Bonjour,

Vous avez deux mois à la réception du PV pour contester ,mais encore faut il avoir du biscuit pour argumenter....

On gagne toujours à venir participer à une AG !

Par **syncop**, le **02/01/2015** à **17:09**

Merci de m'avoir confirmé ce que je supposais après lecture doc sur AG. Il restait ce point non explicité, pouvoir voter des travaux non désignés,ni évalués sur une convocation.